

Le Moulin Rouge au bord du Branlin



Trace n° 2791111

Une randonnée proposée par prini

Parcours balisé N°83.

Cette belle randonnée permettra de franchir pas mal de parties boisées sans oublier le passage du fameux lieu dit: Le Moulin Rouge.

Durée	3h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	12,60 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	78 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	78 m	Commune	Marchais-Beton (89120)
Point haut	202 m		
Point bas	147 m		

Description

Le départ se fait devant l'église.

(D/A) Remonter plein Nord sur quelques mètres jusqu'à l'intersection de la rue Michel Carré. Faire un gauche-droite et prendre la direction les Frelats jusqu'à la prochaine rue de droite. Prendre à droite la rue des Frelats ou peu après la route devient un chemin qu'il faut poursuivre jusqu'à la route.

(1) Faire un gauche-droite et poursuivre la route en face jusqu'à trouver un chemin sur la gauche. Abandonner la route qui part vers la droite et prendre le chemin sur la gauche en ignorant plus loin le chemin de gauche et continuer jusqu'à la route.

(2) Traverser et prendre sur la droite la route jusqu'au prochain chemin sur la gauche. Tourner à gauche et poursuivre jusqu'à trouver une route sur la droite.

(3) Ignorer la route de droite et poursuivre le chemin par la gauche en ignorant plus loin un chemin sur la gauche. Continuer tout droit à travers bois jusqu'à la prochaine intersection. Virer à droite jusqu'à atteindre une route. Poursuivre tout droit jusqu'au carrefour.

(4) Ignorer toutes les routes et prendre le chemin de gauche jusqu'à atteindre une route. Traverser et prendre sur la droite en restant bien sur la gauche jusqu'au prochain chemin sur la gauche. Tourner à gauche jusqu'à rejoindre une route. Aller à gauche par la route jusqu'à rejoindre une route en T. Traverser et prendre à droite jusqu'au prochain chemin sur la gauche.

(5) Prendre à gauche jusqu'à rejoindre une route (Cote 198).

(6) Tourner à gauche en ignorant plus loin une rue à gauche jusqu'au prochain chemin sur la droite. Quitter la route qui part vers la gauche et prendre le chemin sur la droite en ignorant peu après un chemin sur la gauche jusqu'à rejoindre une route. Poursuivre tout droit en ignorant peu après une rue sur la gauche et continuer tout droit jusqu'au carrefour (cote 192).

(7) Virer à gauche jusqu'à une prochaine route sur la gauche.

(8) Ignorer le chemin de droite et prendre tout de suite la route sur la gauche jusqu'à atteindre un carrefour avec un chemin transversal. Tourner à droite. Atteindre un chemin transversal. Virer sur la droite, arriver sur une route

(9) Traverser pour emprunter le chemin qui amène aux Poulets. Passer ce lieu-dit pour atteindre une bifurcation en Y.

(10) Continuer sur la route de gauche en ignorant celle de gauche et poursuivre jusqu'à rejoindre la D 57. Virer à gauche en ignorant peu après la route de gauche en direction des Frelats et prendre tout de suite celle de droite et rejoindre le point de départ **(D/A)**.

Points de passage

D/A - Église Saint-Jean-Baptiste (Marchais-Beton)

| N 47.835033° / E 3.047925° - alt. 181 m - km 0

1 Chemin x Route

| N 47.83598° / E 3.064641° - alt. 181 m - km 1.42

2 Chemin x Route

| N 47.832795° / E 3.079979° - alt. 180 m - km 2.69

3 Chemin x Route - Branlin (rivière) - Affluent de l'Ouanne

| N 47.830171° / E 3.091455° - alt. 150 m - km 3.89

4 Croisement de routes

| N 47.8434° / E 3.088925° - alt. 151 m - km 5.46

5 La Voie Creuse

| N 47.852292° / E 3.081427° - alt. 198 m - km 7.06

6 Chemin x Route

| N 47.850923° / E 3.069606° - alt. 197 m - km 7.96

7 Croisement de routes

| N 47.848964° / E 3.060299° - alt. 191 m - km 9.25

8 Intersection route de gauche

| N 47.845753° / E 3.055955° - alt. 183 m - km 9.73

9 Croisement avec une voie routière

| N 47.839604° / E 3.051025° - alt. 175 m - km 11.48

10 Intersection chemin / routes

| N 47.838981° / E 3.044904° - alt. 175 m - km 12.02

D/A - Église Saint-Jean-Baptiste (Marchais-Beton)

| N 47.835033° / E 3.047925° - alt. 181 m - km 12.6

Informations pratiques

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°83 inscrit sur plaquettes fond jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

À voir

À visiter le domaine du Moulin Rouge avec son cadre, son jardin des senteurs et sa chocolaterie.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-moulin-rouge-au-bord-du-branlain/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.